



avertissement et suppression de prime

Par **fred25**, le **12/05/2009** à **19:34**

Bonjour,

Voilà mon soucis, le 10/04/2009, j'ai mis en oeuvre ma machine pour qu'elle tourne le week end, mais il y a eu une collision du fait d'une erreur de programmation de ma parts, fait que je ne conteste pas.

Mon erreur a entraîné l'arrêt de la machine pour tout ce week end et le mardi 14/04/09 ou j'ai remonter et contrôler la machine, au final ni la machine ni la pièce n'était détériorer et il n'en résulte que du temps de perdu et un délai de livraison repousser.

Mon patron ma convoquer ce même jour pour m'informer qu'il me donner un avertissement et qu'il ne me donnerait pas la prime suite au bilan de l'entreprise. J'ai bien reçu la lettre et effectivement a la fin du moi j'étais le seul a ne pas recevoir cette prime.

Donc ma question est de savoir si mon patron a le droit de me priver de cette prime, surtout que cela n'a été dit que verbalement et il n'en fait pas allusion dans l'avertissement.

Merci par avance de m'éclairer un peu.